

RCS : SAVERNE
Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00084
Numéro SIREN : 830 890 067
Nom ou dénomination : AGRO RHIN S.A.S

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 5096

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE SAVERNE

RECEPISSE DE DEPOT

RCS - 7 Rue du Tribunal - CS 50135
67703 SAVERNE CEDEX

FIDAC - BIETH Christophe
32 rue du 22 novembre
67000 Strasbourg

V/REF :
N/REF : 2018 B 84 / 2021-B-5096

Le greffier du tribunal judiciaire de Saverne certifie qu'il a reçu le 22/11/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2020.

Concernant la société

AGRO RHIN S.A.S
Société par actions simplifiée
5 rue des Prés
67520 Marlenheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-5096 le 22/11/2021

R.C.S. SAVERNE TJ 830 890 067 (2018 B 84)

Fait à SAVERNE le 22/11/2021,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGRO RHIN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise : <u>5 B RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 3 0 8 9 0 0 6 7 0 0 0 2 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>31/12/2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 143	31 780
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		38 467
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	287	632
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 314	55 231
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		12 236 933
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		11 543 053
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	42 745	23 906 098	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		608 481
		Autres créances (3)	BZ	CA		79 809
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		186 196	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		10 855	
	TOTAL (III)	CJ	CK		885 343	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 834 188	IA	42 745	24 791 442
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 200 000)	DA	6 200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	49 321	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	372 324	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	34 729	
	TOTAL (I)	DL	6 656 375	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 090 433	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	8 900 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	814 437	
	Dettes fiscales et sociales	DY	329 162	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 032	
TOTAL (IV)	EC	18 135 067		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 791 442		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 235 067		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 090 433		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	13 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	857	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	12 693	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	13 550	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(550)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 436 422	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 064 097	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	372 324	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC	
	(9)	Dont transferts de charges			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A1	589 091
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	15 035	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				857		
Amortissements dérogatoires				12 693		
Autres produits					13 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 24 791 443 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 372 325 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence de dépréciations.

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Indemnités de fin de carrière à verser : 83 47€

Valeur probable des indemnités à verser : 69 799€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 64 543€

Dette actuarielle : 20 524€

 **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société Agro Rhin a acquis au cours d l'exercice clos au 31/12/2020 :

- 85.80% des actions de la société Serma le 01/05/2020
- 60% des actions de la société Chevillard le 01/08/2020

L'épidémie de Covid 19 génère depuis le début de l'année une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises à prendre des mesures exceptionnelles.

Depuis le début de la crise, le Groupe a mis rapidement en place des mesures afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients, tout en permettant la poursuite de ses activités.

A la date d'arrêté des comptes nous considérons que le principe de continuité d'exploitation de nos activités n'est pas compromis.

Les états financiers ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Nos activités ont été peu affectées par le Covid 19 en 2020.

AGRO RHIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 6 200 000 €
Siège social : 5 rue des Prés
67520 MARLENHEIM
830 890 067 RCS SAVERNE

AGRO RHIN

Kleine Aktiengesellschaft
Mit einem Stammkapital i.H.v. € 6.200.000.-
Sitz : 5 rue des Prés
67520 MARLENHEIM
Eingetragen im Handelsregister SAVERNE
830 890 067

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2020
CERTIFIEE CONFORME PAR LE
PRESIDENT**

**VOM GESCHÄFTSFÜHRER
BEGLAUBIGTER AUSZUG AUS DEM
PROTOKOLL DER BESCHLÜSSE DER
ORDENTLICHEN
JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG
VOM 18.MAI 2020**

DEUXIEME DECISION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 372 324 € de la manière suivante :

- Au compte « réserve légale » à hauteur de 5 %, soit le montant de 18 616 € ;
- Le solde, soit 353 708 € au compte « Report à Nouveau ».

Le compte « Report à Nouveau » ressortira ainsi à 403 029 €.

Aucun dividende n'a pour l'instant été distribué. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts aucune mention de distribution de dividende n'est indiquée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand des présentes décisions, seul le texte français fera foi.

**Monsieur Christian SEELMANN
Président**

DocuSigned by:

523C349A0CEC42E...

ZWEITER BESCHLUSS:

Die Hauptversammlung genehmigt den Vorschlag des Geschäftsführers den Ergebnis des Wirtschaftsjahres, der 372 324 € beträgt, wie folgt zu verwenden:

- In der „gesetzlichen Rücklagen“ entfallen 5 %, dh der Betrag von 18.616.- €.
- Der Restbetrag, dh 353.708.- €, auf dem Posten „Gewinnvortrag“.

Das Konto „Gewinnvortrag“ wird somit 403.029.- € betragen.

Es wurden noch keine Dividenden ausgeschüttet. Gemäß Art. 243 bis des französischen Steuergesetzbuches ist in diesem Bericht keine Angabe über eine Dividendenausschüttung angegeben.

Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.

Bei Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text dieser Beschlüsse ist allein der französische Text maßgebend.

**Herrn Christian SEELMANN
Präsidenten**

DocuSigned by:

523C349A0CEC42E...

AGRO RHIN

Société par Actions Simplifiée

5, rue des Prés

67520 MARLENHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

DMS AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de
Colmar

10, rue de Général de Castelnaud
67000 STRASBOURG

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD
Société de commissariat aux comptes
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de
Colmar

4 rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

AGRO RHIN

Société par Actions Simplifiée
5, rue des Prés

67520 MARLENHEIM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRO RHIN SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues, mis en œuvre des tests pour valider leur correcte application et contrôler la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe à ce titre.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

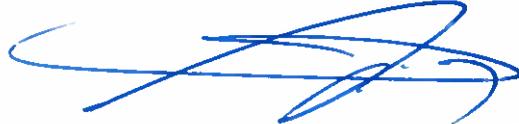
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG et à SCHILTIGHEIM, le 10 mai 2021

Les commissaires aux comptes

DMS AUDIT	IN EXTENSO STRASBOURG-NORD
	
Sophie MERLET	Gérard STRASSER

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	49 925	18 144	31 781	29 119
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	38 467		38 467	34 823
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	920	288	633	863
Autres immobilisations corporelles	79 546	24 314	55 232	60 066
Immobilisations en cours / Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	12 236 934		12 236 934	6 936 592
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 543 053		11 543 053	4 493 053
Autres immobilisations financières				36 245
ACTIF IMMOBILISE	23 948 844	42 746	23 906 099	11 590 761
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	608 482		608 482	941 472
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	66 564		66 564	95 190
Autres créances	13 246		13 246	375 495
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				11 954
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	186 197		186 197	5 312
Charges constatées d'avance	10 855		10 855	
ACTIF CIRCULANT	885 344		885 344	1 429 423
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	24 834 188	42 746	24 791 443	13 020 184

 Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 200 000	6 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	49 322	-21 236
RESULTAT DE L'EXERCICE	372 325	70 558
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34 729	22 036
CAPITAUX PROPRES	6 656 376	6 271 358
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	8 090 434	66 800
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	8 090 434	66 800
Emprunts et dettes financières diverses	8 900 000	5 355 399
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 438	1 037 282
Personnel	66 756	43 533
Organismes sociaux	53 682	44 420
Etat, Impôts sur les bénéfiques		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	193 490	194 004
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	15 235	7 388
Dettes fiscales et sociales	329 163	289 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 033	
DETTES	18 135 067	6 748 826
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	24 791 443	13 020 184


Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS	1 863 529	146,23	1 048 833	150,54	814 696	77,68
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 274 400	100,00	696 700	100,00	577 700	82,92
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	589 129	46,23	352 133	50,54	236 996	67,30
CONSOMMATION M/SES & MAT	1 321 571	103,70	892 501	128,10	429 070	48,08
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	1		272	0,04	-271	-99,69
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 321 571	103,70	892 230	128,07	429 341	48,12
MARGE SUR M/SES & MAT	541 957	42,53	156 332	22,44	385 626	246,67
CHARGES	518 397	40,68	419 697	60,24	98 700	23,52
Impôts, taxes et vers. assim.	15 061	1,18	4 792	0,69	10 270	214,32
Salaires et Traitements	327 828	25,72	274 119	39,35	53 709	19,59
Charges sociales	138 465	10,87	111 803	16,05	26 662	23,85
Amortissements et provisions	21 905	1,72	17 621	2,53	4 284	24,31
Autres charges	15 137	1,19	11 361	1,63	3 776	33,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 560	1,85	-263 365	-37,80	286 925	-108,95
Produits financiers	559 894	43,93	478 812	68,73	81 082	16,93
Charges financières	210 579	16,52	132 698	19,05	77 882	58,69
Résultat financier	349 314	27,41	346 114	49,68	3 200	0,92
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	372 875	29,26	82 749	11,88	290 125	350,61
Produits exceptionnels	13 000	1,02	4 435	0,64	8 565	193,12
Charges exceptionnelles	13 550	1,06	16 626	2,39	-3 076	-18,50
Résultat exceptionnel	-550	-0,04	-12 191	-1,75	11 641	-95,49
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	372 325	29,22	70 558	10,13	301 766	427,68

Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 24 791 443 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 372 325 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence de dépréciations.

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Indemnités de fin de carrière à verser : 83 47€

Valeur probable des indemnités à verser : 69 799€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 64 543€

Dette actuarielle : 20 524€

 **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société Agro Rhin a acquis au cours d l'exercice clos au 31/12/2020 :

- 85.80% des actions de la société Serma le 01/05/2020
- 60% des actions de la société Chevillard le 01/08/2020

L'épidémie de Covid 19 génère depuis le début de l'année une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises à prendre des mesures exceptionnelles.

Depuis le début de la crise, le Groupe a mis rapidement en place des mesures afin de préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients, tout en permettant la poursuite de ses activités.

A la date d'arrêté des comptes nous considérons que le principe de continuité d'exploitation de nos activités n'est pas compromis.

Les états financiers ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Nos activités ont été peu affectées par le Covid 19 en 2020.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 723	17 303	2 634	88 392
Immobilisations incorporelles	73 723	17 303	2 634	88 392
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 673			27 673
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 834	9 334	1 295	51 873
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 427	9 334	1 295	80 466
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 936 592	12 178 807	6 878 465	12 236 934
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 529 298	8 980 000	1 966 245	11 543 053
Immobilisations financières	11 465 890	21 158 807	8 844 710	23 779 987
ACTIF IMMOBILISE	11 612 040	21 185 444	8 848 639	23 948 844

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	17 303	9 334	21 158 807	21 185 444
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	17 303	9 334	21 158 807	21 185 444
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	2 634		6 878 465	6 881 099
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 295	1 966 245	1 967 540
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	2 634	1 295	8 844 710	8 848 639

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS MANAGER 82200 MOISSAC	125 000	2 328 619	100,00	664 104
SERMA 67670 MOMMENHEIM	10 000	1 990 000	85,80	504 611
SAS CHEVILLARD AGRI 01630 SAINT-JEAN-DE-GONV	1 937 420	687 357	60,00	162 707
SASU AGRO RHIN IMMOBILIER 67520 MARLENHEIM	500	19 578	100,00	16 677
SASU EURO AGRAR 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	700 000	156 983	100,00	106 811
SASU BAEHREL AGRI 67521 MARLENHEIM CEDEX	500 000	735 736	100,00	34 033
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	11 870 965	11 870 965	11 543 053		445 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

En date du 18 septembre 2019 la société AGRO RHIN a acquis :

100% des titres de la SAS EURO AGRAR pour un montant de 3 millions d'euros

100% des titres de la SAS BAEHREL pour un montant de 1.40 millions d'euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 781	8 363		18 144
Immobilisations incorporelles	9 781	8 363		18 144
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58	230		288
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 384	2 767		4 151
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 057	10 545	438	20 163
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 498	13 542	438	24 602
ACTIF IMMOBILISE	21 279	21 905	438	42 746

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 242 200 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 543 053		11 543 053
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	608 482	608 482	
Autres	79 810	79 810	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 855	10 855	
Total	12 242 200	699 147	11 543 053
Prêts accordés en cours d'exercice	8 980 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 930 000		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	246 442
Total	246 442

 Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 200 000,00 euros décomposé en 620 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	22 036	12 693		34 729
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	22 036	12 693		34 729
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		12 693		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 135 067 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 090 434	8 090 434		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 900 000			8 900 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	814 438	814 438		
Dettes fiscales et sociales	329 163	329 163		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	1 033	1 033		
Total	18 135 067	9 235 067		8 900 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 094 601			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	550 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - TRAVAUX D INVENTAIRE	350 982
INTERETS COURUS A PAYER	90 434
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	35 089
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	31 667
ORG.SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/CP	14 915
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	14 092
ETAT - CHARGES A PAYER	7 835
ETAT CH.A PAYER - FORMATION PROFESS	2 436
ETAT - CH.A PAYER - TAXE APPRENTISS	1 553
Total	549 004

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	10 855		
Total	10 855		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 033		
Total	1 033		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 274 400		1 274 400
TOTAL	1 274 400		1 274 400

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 081 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	857	
Amortissements dérogatoires	12 693	
Autres produits		13 000
TOTAL	13 550	13 000

Le retour de clause à retour meilleure fortune accordée à la société Agro Rhin Immobilier a été comptabilisée en produit exceptionnel pour 13 000€.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 1er juin 2021 dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable ».

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêt des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Caution solidaire dont le garant est la société GVS Agrar AG	500 000
Caution solidaire dont le garant est la société RWZ Raiffeisen Waren Zentrale Rhein-Main EG	500 000
Blocage des comptes courants d'associés Raiffeisen Waren-Zentrale et GVS Agrar AG	5 400 000
Autres engagements donnés	6 400 000
Total	6 400 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

